



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES A.S. 2021/2022

Objet : Précisions sur l'organisation et dates des rencontres 2021/2022

Afin que le championnat départemental des A.S. se déroule dans les meilleures conditions, voici quelques règles que je vous demande d'appliquer concernant les dates des rencontres :

- Les dates officielles prévues au calendrier **doivent être strictement respectées**.
- Un changement de date est possible, en accord entre les deux présidents d'A.S. et après en avoir informé le CBDH, en observant les règles suivantes :

- o **La rencontre déplacée doit impérativement avoir lieu AVANT** la date de la rencontre suivante.
- o **Les AS qui ne sont pas concernées par les dates des Clubs Sportifs pourront utiliser ces dates.**

EXEMPLE : S'il n'y a pas d'accord entre les Présidents des deux AS concernées, le match se déroulera à la date prévue : Début 14h Accès aux jeux 13h 30 pour l'échauffement.

- o En cas et seulement en cas d'intempéries, le président de la commission sportive fixera une date de remplacement.
 - o Possibilité de jouer en semaine (par exemple le vendredi !)
-
- En cas de FORFAIT D'UNE EQUIPE :
 - En rencontre de poules : AMENDE 200 €
 - A partir des 1/8Finales : AMENDE 300 € + ECLUSION de l'équipe pour la saison suivante.

- **Les résultats de chaque rencontre doivent IMPERATIVEMENT être communiqués au plus tard le dimanche soir suivant la date de la rencontre,**

par sms au 06 52 92 70 90

ou par mail à fernandez.claude@free.fr ET à cbdherault@orange.fr

Comptant sur votre soutien et la bonne foi de vos licenciés, recevez messieurs les présidents mes amicales salutations.

GUY VIGNAL